

## Synthèse des remarques émises lors de l'enquête publique du PLU

Localisation de la demande / de la remarque	Demandes – Remarques écrites dans le registre d'enquête publique	Avis du commissaire enquêteur	Modifications à apporter
Parcelle BM 154 – Zonage Nj	Classement de la parcelle en Nh	Avis favorable du commissaire enquêteur	Modifier le zonage
Parcelles BX 78 et BY 652 – Zonage Nh	Classement de la parcelle en Um	Avis défavorable du commissaire enquêteur mais information pour la commune (le propriétaire est vendeur)	
385 rue de Bordeaux	Quels projets sur la rue de Bordeaux par rapport à Mobilix ?	Cette problématique ne relève pas directement du PLU. Toutefois, pour de plus amples informations, se rapprocher du GrandAngoulême.	
Dangers TCSP-MOBILIX-BUSWAY	Inquiétudes sur les conséquences des travaux sur les habitations	Cette problématique ne relève pas directement du PLU. Toutefois, pour de plus amples informations, se rapprocher du GrandAngoulême.	
	Projet inadapté à Angoulême		
Avenue Gambetta	Peut-on envisager du logement notamment pour les PMR ?	Il s'agit de l'immeuble où exerçait l'entreprise MANPOWER. Le commissaire enquêteur demande d'étudier cette demande comme une exception à la règle de la servitude d'activités économiques.	

Rempart du Midi	Dangerosité pour les piétons, quels aménagements ?	Hors PLU	
EPHAD de Beaulieu	Quelle hauteur des bâtiments ?	Hors PLU	
Rue de Bordeaux	Contraindre Magelis à réhabiliter les logements	Cette problématique est abordée dans l'OAP Angoulême 2020.	
Mobilix	Stopper le projet	Cette problématique ne relève pas directement du PLU. Toutefois, pour de plus amples informations, se rapprocher du GrandAngoulême.	
Gare	Abandonner la restructuration de la gare (parvis)		
Long fleuve Charente	Permettre l'ouverture de bars et restaurants	Cette problématique est abordée dans l'OAP Angoulême 2020.	
X	S'occuper des friches immobilières	Cette problématique est abordée dans l'OAP Angoulême 2020.	
Gare	Demande de renseignements complémentaires sur le projet gare	Le commissaire enquêteur est favorable à un complément d'informations sur l'OAP Gare.	OAP à compléter (texte + plan)
Passerelle Gare	Projet inutile	Hors PLU	
55 rue du Pont Sec	Problème d'accès et de stationnement	Le commissaire enquêteur ne comprend pas la demande.	
Cathédrale	Aucun aménagement piétonnier et dangerosité avec la circulation	Hors PLU. Toutefois, le commissaire enquêteur informe qu'un aménagement pourrait être étudié.	
Cathédrale	Pourquoi enfouissement des réseaux rempart du midi et pas avenue Wilson : poteaux très inesthétiques		
Boulevard Besson Bey	Rendre le boulevard plus esthétique	Cette problématique est abordée dans l'OAP Angoulême 2020 – Ilot du Port.	
Riverains de la parcelle DI 279	Pourquoi un zonage en UM ? Demande classement de la parcelle en N	Le commissaire enquêteur est favorable au retour en zonage N sur cette parcelle.	Modifier le zonage

Rue de Saint-Michel	Demande modification zonage	Les propriétés des riverains de cette rue sont classées en zone A au PLU de 2004. Le PLU arrêté a prévu un zonage Ah permettant des évolutions du bâti existant. Le commissaire enquêteur est favorable à cette évolution de zonage.	
OAP Place des Images, Ilot du Port , Site Interquartiers, Gare	Faire figurer les liaisons douces existantes	Avis favorable du commissaire enquêteur	Liaisons douces : OAP Place des Images : OK, OAP Ilot du Port : flèche orange à mettre en vert, OAP site Interquartiers : texte à rajouter , OAP Gare : OK
OAP Gare	Quel désenclavement du quartier de la Grand-Font ?	Le commissaire enquêteur indique que le principe des cheminements doux entre les quartiers est défini dans l'OAP Gare.	
Zones Aue	Quelle traduction réglementaire de la mutualisation du stationnement ?	Le commissaire enquêteur demande à la ville d'apporter une réponse à cette remarque.	Règles de l'article 12 à revoir + traduction dans OAP
OAP Berges de Charente	Aucune liaison avec la ville haute n'est évoquée, peu lisible avec les OAP place des Images, Ilot du Port et Interquartiers	Le commissaire enquêteur ne comprend pas la demande.	
Règlement UE et 1Aue : articles 6 et 7	L'implantation en alignement et en limites séparatives pourrait être autorisée car la densité et l'aspect plus urbain de ces zones sont à rechercher (Axe 3 Objectif 3 du PADD). Ce type d'implantation permet de limiter la taille des parcelles et d'encourager l'emploi des nouvelles formes urbaines.	Le commissaire enquêteur suggère que la demande soit analysée en détail par le service urbanisme de la ville.	Des exceptions sont déjà autorisées pour déroger à la règle de l'implantation en retrait

Règlement UE et 1 Aue : article 11	La palette de références de couleur RAL, notamment pour les bardages métalliques et autres vêtements de façades paraît nécessaire.	Le commissaire enquêteur se demande si cette remarque relève du PLU.	
Règlement UE : article 12	La possibilité de parkings mutualisés pourrait être envisagée dans le PLU.	Le commissaire enquêteur demande à la ville d'apporter une réponse à cette remarque.	Règles de l'article 12 à revoir + traduction dans OAP
Règlement N et A : articles 6 et 7	On peut s'interroger sur la nécessité du retrait minimum de 10m et de 5m.	Le commissaire enquêteur suggère que la demande soit analysée en détail par le service urbanisme de la ville.	
Règlement N et A : article 11	L'absence de toute prescription concernant l'aspect des bâtiments peut s'avérer préjudiciable, notamment sur le plan paysager, en ce qui concerne les bâtiments d'exploitation et l'habitat liés à l'agriculture (Axe 2 Objectif 1 du PADD).	Le commissaire enquêteur suggère que la demande soit analysée en détail par le service urbanisme de la ville.	

<p>Article 11 sur les clôtures</p>	<p>Les hauteurs maximales des murs de clôture varient d'une zone à l'autre et semblent être définies que pour les murs en alignement, sans être clairement abordées pour les murs en limite séparative. De plus, les hauteurs limitées à 1m dans certaines zones ne correspondent pas aux clôtures traditionnelles, souvent plus hautes (Axe 2 Objectif 1 du PADD). Zone UC, UF : 1m : pour une zone historique cette limitation paraît inadaptée, la plupart des murs existants sont beaucoup plus hauts que 1m. Zone UG 1m60 : quelle est la justification de cette limitation de hauteur, différente par rapport aux zones UC et UF, les murs existants sont plus hauts que 1m ? Zone UM : dans cette zone on peut également trouver des murs de plus d'un mètre.</p>	<p>Le commissaire enquêteur indique que la problématique des clôtures est traitée dans toutes les zones à l'article 11 du règlement. Cependant, certaines règles mériteraient d'être réexaminées selon les indications du CAUE.</p>	<p>Rajouter la définition de clôture dans le lexique : la hauteur du mur est différente de la hauteur totale de la clôture. Revoir règles sur les clôtures.</p>
<p>Syndicat des Forestiers Privés de Charente</p>	<p>Diverses remarques : à compléter</p>	<p>Le commissaire enquêteur relève :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'absence des « porter à connaissance des administrations foncières (CRPF, ONF)</li> <li>- l'absence de prise en compte du schéma régional de gestion sylvicole (SRGS)</li> <li>- l'absence d'un chapitre forestier</li> <li>- la clarification du zonage EBC</li> </ul> <p>Le commissaire enquêteur demande de clarifier sa position sur les questions évoquées ci-dessus et un complément d'informations sur les zones forestières .</p>	<p>Compléter le rapport de présentation</p>

Secteurs entre le Petit Fresquet et Ma Campagne : classement en zone 1AUh	Demande classement en zone N	Avis défavorable du commissaire enquêteur car ce zonage est en compatibilité avec le SCOT, cette zone était déjà en zone AU au PLU de 2004 et les contraintes d'urbanisation sont inscrites dans l'OAP des zones AU habitat.	
	Classement de la voirie privée dans le domaine public ou privée de la commune	Hors PLU	
	Augmentation du trafic de véhicules qui génère de la dangerosité	Hors PLU	
Montauzier	Évolution du PLU pour permettre la réalisation d'un gymnase	Avis favorable du commissaire enquêteur	Modifier OAP
Règles de stationnement	Adapter les règles pour permettre aux salariés et aux clients de se garer plus facilement	Le commissaire enquêteur n'est pas opposé à une adaptation des règles de stationnement pour encourager le commerce et le développement économique.	Revoir les règles
Trame verte	Permettre un parcours de santé au Jardin vert	Avis favorable du commissaire enquêteur	Modifier la carte trame verte
Règles de mixité	Règles de mixité trop contraignantes en secteur patrimonial	Avis favorable du commissaire enquêteur pour réexaminer les règles de mixité tout en restant compatible avec le Plan Local de l'habitat (PLH) et en tenant compte des contraintes patrimoniales.	Revoir les règles
Gare	Renseignements insuffisants sur l'organisation du stationnement autour de la gare	Le commissaire enquêteur est favorable à un complément d'informations sur l'OAP Gare.	Modifier OAP
Frégeneuil et ses jardins	Permettre l'extension des jardins familiaux	Avis favorable du commissaire enquêteur	Modifier le zonage
Règles taille des logements	Favoriser des logements pour les jeunes ménages et les familles (T3/T4)	Le commissaire enquêteur demande la faisabilité de cette proposition	Revoir les règles

ER Mobilix	L'ER semble impacter de manière considérable les jardins de l'hôtel de ville. Projet non adapté à un site classé.	Le commissaire enquêteur est favorable au projet de restructuration des lignes de transport en commun du GrandAngoulême mais il convient de minimiser les impacts sur la voirie dans le secteur de la ZPPAUP.	Supprimer ER V25
Équipement sportif à Montauzier, règles de stationnement, règles de mixité, extension des jardins familiaux, taille des logements, aménagement de la gare, impact de Mobilix en zone protégée	Demande évolutions concernant l'équipement sportif à Montauzier, règles de stationnement, règles de mixité, extension des jardins familiaux, taille des logements, aménagement de la gare, impact de Mobilix en zone protégée	Remarques identiques aux lignes 39 à 46	Idem lignes 39 à 46
Association syndicale Libre Résidence Campagne	Demande que les parties communes de la résidence tombent dans le domaine public communal.	Hors PLU	
Équipement sportif à Montauzier, règles de stationnement, règles de mixité, extension des jardins familiaux, taille des logements, aménagement de la gare, impact de Mobilix en zone protégée	Demande évolutions concernant l'équipement sportif à Montauzier, règles de stationnement, règles de mixité, extension des jardins familiaux, taille des logements, aménagement de la gare, impact de Mobilix en zone protégée	Remarques identiques aux lignes 39 à 46	Idem lignes 39 à 46
Problématiques du stationnement, de la circulation, le libre choix de l'automobile et inquiétude sur Mobilix.		Cette problématique ne relève pas directement du PLU. Toutefois, pour de plus amples informations, se rapprocher du GrandAngoulême.	
Parcelles DE 141 et 149 – Zonage Um avec contrainte secteur parc	Demande suppression de la contrainte secteur parc	Avis favorable du commissaire enquêteur	Carte trame verte à modifier
Rue du Pont Sec- parcelle 99	Problème d'accès et de stationnement	Le commissaire enquêteur ne comprend pas la demande.	
CHARENTE NATURE	Souhait d'augmenter la part du bus, limiter l'offre de stationnement et augmenter la part du vélo	Hors PLU	

CHARENTE NATURE	Densification autour du TCSP	Avis favorable du commissaire enquêteur	
CHARENTE NATURE	Questionnement sur le futur aménagement de la zone SNPE	Le commissaire enquêteur demande de donner des informations complémentaires à Charente nature	Faire courrier à Charente Nature pour qu'ils se rapprochent de SNPE
SCI VAN GOGH – Terrains papèterie de Montbron – Zonage Nh	Demande classement en zone U	Le commissaire enquêteur demande au service urbanisme d'instruire cette demande et de fournir une réponse argumentée.	Maintenir le zonage Nh
Riverains de la parcelle DI 279	Pourquoi un zonage en UM ? Demande classement de la parcelle en N	Le commissaire enquêteur est favorable au retour en zonage N sur cette parcelle.	Modifier le zonage
SPLA – Projet gare	Demande mixité des fonctions sur l'îlot Renaudin à la place du tertiaire	Le commissaire enquêteur demande au service urbanisme d'étudier cette demande à condition d'être compatible avec le SCOT	Modifier texte OAP